

Russie. Le gouvernement provincial à Archangel a promulgué un décret, le 13 juin 1919, établissant un droit sur les marchandises importées dans le territoire septentrional. Et le tarif russe fut relevé sur toute la ligne, sauf sur quelque trente articles. Sur certains produits, les droits furent augmentés de 100, 250, 500 et 1.000 p. 100; tandis qu'ils le furent de 1.500 p. 100 sur un article. En ce qui regarde 19 articles, de nouveaux droits furent imposés ou les droits en vigueur furent relevés.

Turquie. Les droits d'importation sur certaines préparations farineuses ont été augmentés de même que sur le blé et la farine; ces droits sont entrés en vigueur au mois de septembre 1924.

De la même façon, les pays du centre de l'Europe ainsi que ceux de l'Europe méridionale tels que la Bulgarie, la Tchécoslovaquie et la Roumanie ont décidé d'augmenter les droits protecteurs; de plus, ces pays exigent que les droits douaniers soient acquittés en or. L'Italie, la Hollande, la Pologne, la Norvège, le Portugal, l'Espagne, la Suède, le Danemark et la Suisse ont, au cours des cinq dernières années, créé des commissions qui sont à l'œuvre, préparant de nouvelles annexes tarifaires lesquelles sont toutes plus élevées que celles en vigueur à l'heure actuelle. Et la même situation se répète en Extrême-Orient.

Japon: En juin 1921, les Japonais remanièrent le tarif douanier, les droits sont de trois à quatre fois plus élevés règle générale qu'ils ne l'étaient avant ce remaniement. En mars 1922, les droits furent encore augmentés et, au mois de juillet 1924, le soi-disant tarif "de luxe" de 100 p. 100 fut imposé sur un grand nombre de produits comprenant quelque 125 articles du tarif japonais.

Chine: Un nouveau tarif douanier est entré en vigueur au mois d'août 1919. Les droits sont basés sur la valeur moyenne des marchandises importées au cours d'une période de cinq années, c'est-à-dire de 1912 à 1916. Le nouveau tarif représente une augmentation relativement à la hausse durant cette période de cinq années. En 1922, le tarif fut remanié de nouveau, en prenant comme base les prix en vigueur pour la période de six mois comprise entre octobre 1921 et mars 1922; il s'en suivit une nouvelle augmentation de droits.

Egypte: En mars 1921, les droits furent relevés sur divers articles tandis qu'au mois de juillet de la même année, des droits supplémentaires furent imposés sur une longue liste d'articles.

Perse: Un nouveau tarif d'importation est entré en vigueur au mois d'avril 1920. Les droits ont été relevés; cependant, étant donné que, dans nombre de cas, les droits spécifiques

[M. Harris.]

ont été remplacés par un droit *ad valorem*, il est impossible d'estimer à quoi se résume l'augmentation moyenne que le tarif a subi de ce chef.

Et pour revenir à l'hémisphère occidental, je ne vois guère la nécessité de rappeler au souvenir de mes honorables collègues que la République Argentine, le Brésil, le Chili, le Pérou, le Mexique et la République de San Salvador ont de la même façon relevé leur tarif protecteur. La politique fiscale de la République de Cuba vise le Canada d'une façon toute particulière. Il ne se passe guère de mois sans qu'un exportateur canadien se rende compte qu'il est de plus en plus difficile de faire pénétrer ses produits sur le marché cubain.

Un comité spécial de la Chambre des représentants de Cuba est à préparer un nouveau tarif douanier qui sera soumis prochainement à l'assentiment du parlement cubain. Il est entendu que les nouveaux remaniements du tarif visent à la protection des industries existantes ou en perspective. En vertu de ce principe, on propose d'augmenter les droits d'importation sur le ciment, la brique, les produits de l'industrie métallurgique, la fonte, les écrous, les boulons, et le reste, sur l'encre, les savons, les engrais, le papier à lettre, les chaussures, les allumettes et ainsi de suite.

Dans le comté d'où je viens, on a un exemple concret des difficultés qui surgissent de ce chef. Un fabricant d'huiles qui antérieurement à 1921, était en mesure d'expédier chaque mois et sans la moindre difficulté plusieurs wagons-réservoirs à Cuba, ne peut plus faire ce commerce étant donné les nouveaux règlements douaniers en vigueur.

Il est inutile de rappeler à la Chambre la somme de protection accordée par le gouvernement des Etats-Unis aux industries de diverses catégories. En résumé, voici la situation:

Etats-Unis. Le tarif d'urgence de 1921 augmentait considérablement les tarifs de douane sur les produits agricoles. En même temps, on a mis en vigueur une loi très stricte pour empêcher le "dumping". En 1922, le tarif Fordney est entré en vigueur, fixant des taux de douane beaucoup plus élevés que les précédents. En 1920, dernière année du tarif des démocrates, le taux moyen des droits *ad valorem* était de 16.4 p. 100, alors qu'en 1923, première année où le tarif Fordney a été mis en vigueur, le taux moyen des droits *ad valorem* sur les importations payant des droits a été de 35.1 p. 100. La loi du revenu des Etats-Unis de 1922, outre les droits touchant le "dumping", autorise l'imposition d'un droit sur les articles importés, droit fixé d'après